

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 mai 2015

2015 DAC 146 Subvention (45.000 euros) et avenant à convention avec l'association La Caserne Ephémère (10e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2014 DAC 1591 relative à l'attribution d'un acompte de 65.000 euros au titre de l'année 2015 approuvée par délibération, en date des 15, 16 et 17 décembre 2014 ;

Vu le projet de délibération, en date du 12 mai 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association La Caserne Ephémère et lui demande l'autorisation de signer un premier avenant à la convention annuelle d'objectifs ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du 18 mai 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer un premier avenant à la convention annuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association La Caserne Ephémère.

Article 2 : La subvention attribuée à l'association La Caserne Ephémère, 4, rue Louis Blanc 75010 Paris, au titre de l'année 2015, est fixée à 110.000 euros, soit un complément de 45.000 euros après déduction de l'acompte déjà versé. 2015_01568 n° simpa 20841.

Article 3 : La dépense correspondante, d'un montant de 45.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2015, chapitre 65, nature 6574, fonction 33, ligne VF 40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO